INSCRIPTION OBLIGATOIRE A L'ECOLE ELEMENTAIRE DES FUTURS C.P. (pour la rentrée scolaire prochaine)

Chers Parents,

Votre enfant va bientôt rentrer à l'école élémentaire au cours préparatoire. Pour procéder à son admission, l'an prochain, il faut :

1/A la mairie de Castellane :

- obtenir le certificat d'inscription délivré par le Maire de Castellane,
- présenter le livret de famille et en faire des photocopies;
- justificatif de domicile à présenter ;
- si nécessaire, inscrire votre enfant au service de ramassage scolaire et à la cantine.

2/ A l'école, faire enregistrer l'inscription en présentant :

- la fiche situation familiale transmise par l'école maternelle
- la fiche de renseignements transmise par l'école maternelle
- le ou les photocopies du livret de famille,
- le carnet de santé de votre enfant,
- la photocopie des vaccinations obligatoires ou du justificatif d'une contreindication (le médecin doit obligatoirement préciser la raison de la contreindication),
- le certificat d'inscription délivré par le Maire,
- la photocopie des **décisions de justice** si la situation familiale ou autre le justifie (qui a la garde de l'enfant...).

REMARQUE: l'admission à l'école élémentaire ne pourra se faire que sur présentation de l'**intégralité** des documents.

HORAIRES POUR LES INSCRIPTIONS:

- le lundi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
- le jeudi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
- le vendredi de 8h15 à 12h00
- le soir à16H00 après la classe

(vous pouvez me téléphoner au 04 92 88 68 55 pour prendre rendez-vous si les horaires proposés ne vous conviennent pas)

Très cordialement

Le Directeur

Jun- Pierre TERRIEN